REGLEMENT INTERIEUR

Bourse aux vêtements du 2 octobre 2022

Mise en place des stands : dimanche à partir de 7h00.

1- Ouverture au public : **De 8h00 à 12h00.**

2- Le prix de la table 12 €- 10 € membre MJC.

3- Après installation, l'exposant s'engage à stationner son véhicule sur le parking derrière la salle.

4- Toute inscription est ferme et définitive, non remboursable.

5- L'exposant s'engage à **respecter les horaires et prend note qu'aucun départ anticipé ne sera accepté.**

6- L'exposant s'engage à ne vendre que des vêtements propres, du matériel de puériculture, jeux, jouets ou livres complets, le tout en bon état.

7- L'exposant s'engage à reprendre tous ses invendus.

8- En cas de non respect de ce règlement, l'association sera seule juge et pourra prendre toutes dispositions nécessaires.

9- Ce règlement est déposé à la mairie de Marckolsheim.

Attention les enfants des exposants présents à la bourse durant la matinée sont sous la responsabilité des parents.

Ayant pris connaissance de ce présent règlement, l'exposant en accepte toutes les conditions.

NOM **DATE** **SIGNATURE**